



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ADEME

Question écrite n° 73993

Texte de la question

M. Dino Cinieri interroge M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur les espaces info-énergie. Ces structures, animées par plus de 400 conseillers sur tout le territoire, connaissent un succès croissant dans la continuité du Grenelle de l'environnement. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les missions affectées à ces dernières, ainsi que de bien vouloir lui dresser le bilan des principales actions initiées par ce biais.

Texte de la réponse

Les espaces info-énergie (EIE) ont été initiés par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) en 2001. Soutenus sur le plan technique et logistique par l'ADEME, les EIE bénéficient également du soutien financier de partenaires locaux : conseils régionaux, conseils généraux et autres collectivités locales qui sont impliqués dans le développement de ces espaces. Les missions des conseillers info-énergie sont indispensables à l'atteinte des objectifs du Grenelle de l'environnement. Ils informent et conseillent le grand public sur toutes les questions relatives à la maîtrise de l'énergie, aux énergies renouvelables et au changement climatique : rénovation thermique des bâtiments, solutions concrètes en énergies renouvelables, gestes à effectuer, etc. Les conseillers du réseau bénéficient de formations spécifiques et régulières, dispensées par l'ADEME, leur permettant d'apporter des conseils au plus proche des évolutions des technologies mises sur le marché. Les EIE sont des lieux indépendants, gratuits et accessibles à tous. Implanté sur tout le territoire national, métropole et outre-mer, le réseau compte actuellement 230 EIE animés par 400 conseillers. Un numéro Azur (0 810 060 050) est accessible pour connaître l'EIE le plus proche de son domicile. Grâce à ce maillage, plus de 1,4 million de personnes ont été conseillées ou sensibilisées en 2008 et plus de 6 millions depuis 2003. En réalisant notamment des évaluations simplifiées de la consommation énergétique dans l'habitat, en fonction de différents critères (bâti, équipements, électriques et thermiques) ils facilitent le passage à l'acte : les conseillers info-énergie ont, ainsi, contribué à générer, en 2008, des travaux estimés à 480 M, le budget investi par les particuliers étant passé d'une moyenne de 7 700 EUR en 2003, à 8 500 EUR en 2008. Les conseillers info-énergie peuvent également accompagner les professionnels, les collectivités et les relais associatifs dans la mise en oeuvre d'actions, en direction du grand public : participation à l'organisation d'événements, de conférences, de formations, d'animation d'ateliers pédagogiques ou de groupes de travail sur les plans climat territoriaux, etc. Enfin, ils relayent sur le terrain et auprès des partenaires (surtout les collectivités territoriales) les campagnes initiées par l'ADEME au niveau national et diffusent outils et publications. Aujourd'hui, l'État veut aller plus loin en stabilisant et en professionnalisant le réseau des conseillers info-énergie. L'État va augmenter significativement sa contribution en faveur des organismes recrutant les conseillers info-énergie, et a demandé à l'ADEME d'amplifier son effort pour passer de 400 à 500 conseillers, d'ici la fin 2010.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73993

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 16 mars 2010, page 2851

Réponse publiée le : 25 mai 2010, page 5805